



institut du développement durable et des relations internationales – 6, rue du Général Clergerie – 75116 Paris – France – Tél. : 01 53 70 22 35 – iddri@iddri.org – www.iddri.org

analyses N° 01/2006 | GOUVERNANCE MONDIALE

(ex-Les notes de l'Iddri n°9)

Équité et développement humain

Emmanuelle Bouquet (Iddri)

Équité et développement humain

Emmanuelle Bouquet
Iddri

Synthèse du troisième Forum sur le développement humain,
organisé par le MAE et le PNUD,
en collaboration avec Sciences-Po, l'Iddri et *Les Echos*
Paris, 17-19 janvier 2005.

Équité et développement humain

L'équité semble en voie d'émerger comme un nouveau mot-clé dans la communauté du développement. Que recouvre cette notion et comment peut-elle contribuer à un renouvellement des analyses, des politiques et des pratiques en lien avec le développement ? Ce document propose quelques pistes de réflexion en prenant comme point de référence le contenu des échanges du troisième Forum sur le développement humain, intitulé « Identité culturelle, démocratie et équité mondiale », qui s'est tenu à Paris du 17 au 19 janvier 2005, à l'initiative du Bureau du rapport sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et du ministère des affaires étrangères français (MAE), en collaboration avec Sciences-Po, l'Iddri et *Les Echos*.

© Iddri, 2005.

Edition : Corinne Cohen

Conception : Alain Chevallier

Diffusion : 6, rue du Général Clergerie - 75116 Paris - France
Téléphone : 01 53 70 22 35 - iddri@iddri.org - www.iddri.org

Les notes de l'Iddri, n° 9

Équité et développement humain

Emmanuelle Bouquet
Iddri

Synthèse du troisième Forum sur le développement humain,
organisé par le MAE et le PNUD,
en collaboration avec Sciences-Po, l'Iddri et *Les Echos*
Paris, 17-19 janvier 2005.

Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse du Forum	9
L'équité : un concept fédérateur pour le développement ...	10
Un concept qui trouve de multiples traductions	10
Un concept au carrefour de plusieurs visions du développement	11
Equité et développement : vers des politiques et des pratiques renouvelées	15
Les implications générales	15
Equité et développement à l'échelle des pays	18
Equité et développement à l'échelle internationale	21
Conclusion	27
Sites Internet	29
Les communications	30
Les discours	32
Bibliographie	33

Avant-propos

Cinq ans après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la Déclaration du Millénaire, et la définition des huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui en a découlé, le bilan apparaît mitigé quant à la réalisation de ces derniers. Face à ce constat, il est impératif que la communauté internationale se mobilise et donne un nouvel élan à la lutte contre la pauvreté. La recherche des moyens financiers nécessaires pour corriger la trajectoire actuelle devient la préoccupation majeure des gouvernements volontaires et des organisations non gouvernementales. Mais les seuls moyens financiers ne suffiront pas. Il devient indispensable d'identifier et de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de coopération et de développement.

L'approche en terme de développement humain élaborée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dès 1990 constitue une des avancées majeures de la nouvelle conception du développement. Les rapports mondiaux sur le développement humain (RMDH) parus depuis insistent sur le besoin d'accroissement des revenus et mettent en avant la notion d'« opportunité » dont devrait disposer chacun des membres de la société. Afin de stimuler la réflexion sur ces thèmes, le Bureau du rapport sur le développement humain organise, depuis 1999, des forums rassemblant chercheurs, représentants politiques et de la société civile pour discuter des travaux les plus récents sur le développement humain.

Du 17 au 19 janvier 2005, Paris a accueilli le troisième Forum mondial sur le développement humain, conjointement organisé par la France et le PNUD, sous le haut patronage de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République. Ce forum a été le premier grand événement d'une année décisive pour le déve-

loppement, marquée notamment par le Sommet du G8 à en juillet, la soixantième Assemblée générale des Nations unies et le Sommet sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire en septembre, et la clôture du cycle de négociations commerciales de Doha en décembre.

Articulé autour de deux grands thèmes « La diversité culturelle et la démocratie » et « La justice et le développement humain », ce forum s'est appuyé sur les conclusions du RMDH 2004 intitulé « La liberté culturelle dans un monde diversifié » et sur les recherches en cours du RMDH 2005 sur « La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités ». Ces deux rapports insistent sur la croissance des inégalités, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et sur le défi majeur que cela représente pour la survie des populations les plus pauvres et la sécurité des populations les plus riches. Selon le rapport sur le développement humain, l'introduction du concept d'« équité » dans les politiques de développement à l'échelle locale, nationale ou internationale serait un gage d'équilibre et de stabilité.

Cette synthèse du troisième Forum sur le développement humain reprend l'ensemble des contributions au Forum, présente la place que devrait occuper l'équité dans les politiques de développement et soulève quelques interrogations. Quelle place accorder aux pouvoirs publics dans la définition des politiques de développement ? Quelles politiques pour intégrer les minorités ? Quelles politiques de redistribution pour garantir la fourniture universelle de certains services essentiels ? Quelles formes de gouvernance, de participation et de coordination de l'ensemble des acteurs du développement ? Quelles politiques d'aide publique au développement ? Comment réformer le système de gouvernance internationale ? Toutes ces questions n'ont pas encore aujourd'hui de réponse, mais des pistes de réflexion stimulantes ont été proposées tout au long du Forum et sont reprises dans cette synthèse.

La réduction des inégalités implique un engagement fort de la part de l'ensemble des acteurs du développement, ainsi que des réformes d'envergure. La prise en compte du concept d'équité permet de rappeler que la coordination des acteurs et la juste répartition des charges et des responsabilités doivent être au cœur des stratégies de développement.

Philippe Etienne

Directeur de la DGCID
Direction générale de la coopération
internationale et du développement,
ministère des Affaires étrangères

Kevin Watkins

Directeur du bureau du rapport
sur le développement humain
PNUD, Programme des Nations
unies pour le développement

Résumé exécutif

L'équité : un concept fédérateur

Parce qu'il peut être rattaché aux multiples facettes du développement

Une notion qui s'applique à une grande diversité d'indicateurs

- ▶ économiques (par exemple, revenus) ;
- ▶ sociaux (par exemple, santé, éducation) ;
- ▶ politiques (par exemple, droits de l'homme et du citoyen, participation à la vie démocratique).

Une notion qui se prête à divers types d'évaluation et d'analyse

- ▶ selon le type d'indicateur :
 - indicateurs quantitatifs : distribution autour de la moyenne, niveaux de concentration ;
 - indicateurs qualitatifs : processus d'inclusion ou d'exclusion, de discrimination (qu'ils soient de nature économique, sociale, religieuse ou politique) ; conditions d'accès aux services et biens publics fondamentaux.
- ▶ selon l'échelle : nationale, régionale, mondiale ;
- ▶ selon l'unité d'analyse : personnes, ménages ou pays, considérés individuellement ou regroupés par catégories.

Parce que la réduction des inégalités est un objectif qui fait se rejoindre différentes visions du développement

- ▶ La vision de l'équité comme une fin en soi, consubstantielle au développement humain.
- ▶ La vision de l'équité comme moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté (conclusion de travaux récents en sciences économiques).
- ▶ La vision des inégalités comme source d'instabilité géopolitique, régionale et internationale (conflits, terrorisme, migrations).
- ▶ La vision de l'équité comme concept mobilisateur de la communauté internationale et des opinions publiques en faveur de l'aide au développement.

Les implications pour l'action

A l'échelle des pays

Politiques d'inclusion (concernent l'ensemble des pays, développés et en développement)

- ▶ Groupes cibles :
 - groupes ethniques, religieux ou nationaux ;
 - populations indigènes ;
 - migrants.
- ▶ Moyens :
 - démocratie, participation ;
 - politiques multiculturelles volontaristes visant à désamorcer les risques de cristallisations identitaires communautaristes.

Politiques de redistribution (concernent essentiellement les pays en développement)

- ▶ Réallocation des budgets publics (budgets nationaux ou aide publique au développement)
 - Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)
 - infrastructures et coûts de fonctionnement des services essentiels (assurer la fourniture à large échelle, voire la gratuité) ;
 - cibles prioritaires : minorités ethniques, poches de pauvreté, bidonvilles.
 - Programmes de transferts monétaires directs aux ménages pauvres.
- ▶ Politiques de croissance favorables aux pauvres : différentiel de taux de croissance entre pauvres et non pauvres qui induit une répartition plus équitable des fruits de la croissance (construction encore largement théorique qui demande à être alimentée de prescriptions plus concrètes).

A l'échelle de la communauté internationale

Equité et aide publique au développement

- ▶ Réallocation vers les pays les moins avancés (PMA) et les Etats fragiles.
- ▶ Penser en termes de transferts (contrat social mondial) plutôt qu'en termes d'investissements ou de dette.
 - Objectifs :
 - massification des services essentiels (OMD) ;
 - construction institutionnelle et renforcement des capacités (remise en cause du principe de conditionnalité de l'aide), à l'échelle nationale ; à l'échelle régionale (biens publics régionaux).
 - Modalités :
 - montants élevés ;
 - perspective de long terme ;
 - prise de risque.
- ▶ Réforme des donateurs
 - à titre individuel : transparence, respect des engagements, évaluation ;
 - à titre collectif : harmonisation et coordination
 - alignement sur les OMD ;
 - mise en application de la Déclaration de Paris ;
 - rôle potentiel des instruments financiers internationaux : International Finance Facility, taxation internationale.

Construire une gouvernance mondiale plus équitable

- ▶ Adopter des règles plus respectueuses des besoins et des spécificités des pays en développement (PED).
- ▶ Associer les PED à la définition des règles :
 - redéfinir les mécanismes de prise de décision ;
 - renforcer les capacités de proposition et de négociation des PED.
- ▶ Champs d'application : commerce, environnement, APD, etc.

Les défis

Mesurer l'équité

- ▶ Evaluer et assurer un suivi des niveaux d'inégalités implique d'adapter et d'harmoniser les systèmes statistiques nationaux et internationaux, ce qui pose des problèmes techniques et engendre des coûts.

Financer la réduction des inégalités

- ▶ Des ressources limitées : APD, ressources nationales (systèmes fiscaux, capacité de mobilisation de l'épargne).
- ▶ Des projets d'instruments financiers internationaux qu'il s'agit de rendre fonctionnels.

Un retour des institutions et du politique

- ▶ Ce retour réintroduit de la complexité par rapport à des solutions de développement envisagées d'un point de vue strictement technique.

S'accorder sur les moyens

- ▶ S'il existe un accord de principe sur les objectifs, les divergences sont profondes sur les moyens (par exemple l'articulation entre le secteur public et le secteur privé) et sur les modalités de coordination multilatérale dans le cadre d'un partenariat global.

Synthèse du Forum

Depuis le début des années 1990, les travaux du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain s'appuient sur un cadre conceptuel qui cherche à dépasser les limites des approches réduisant le développement à la croissance économique. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui suivent une orientation sociale plutôt qu'économique, s'inscrivent dans cette démarche visant à placer l'être humain au centre des problématiques du développement. Dans ce contexte, la notion d'équité trouve assez naturellement sa place et semble en voie d'émerger comme un nouveau mot-clé dans la communauté du développement. L'équité sera ainsi le thème du *Rapport sur le développement humain (RDH) 2005*, mais également celui du *Rapport sur le développement dans le monde 2006* de la Banque mondiale.

En tant que valeur, l'équité présente un grand avantage : sa portée universelle lui confère un potentiel de rassemblement et de mobilisation à même de fédérer les énergies et de consolider le sursaut de la communauté internationale en faveur des pays en développement, après des années 1990 caractérisées par le doute et le désengagement. Mais en tant que concept de développement, l'équité recouvre un champ très vaste, ce qui pose d'emblée la question des modalités de caractérisation et d'instrumentalisation. Concrètement, comment la prise en compte de l'équité peut-elle contribuer à renouveler les analyses, les politiques et les pratiques en lien avec le développement ?

L'équité : un concept fédérateur pour le développement

Un concept qui trouve de multiples traductions

Dans la mesure où l'utilisation de l'équité comme concept de développement va découler de la définition du concept, il est utile de recenser les différentes approches présentées à l'occasion du Forum et d'en proposer une classification. La notion d'équité peut s'appliquer à toute une palette de variables, qui s'organisent en deux catégories : les variables d'état et les variables d'accès.

Les variables d'état sont des variables quantitatives, statiques, qui fournissent des informations relatives à un résultat. Le niveau d'équité en lien avec ces variables s'évalue sur la base d'une analyse de leur distribution autour de la moyenne. L'approche la plus classique consiste à considérer des indicateurs économiques tels que le revenu, la consommation ou le niveau des actifs (Dikhanov, Fuentes, Gray Molina)¹. Mais d'autres types d'indicateurs, notamment ceux définis en lien avec les OMD (taux de mortalité infantile et maternelle, taux de scolarisation des enfants en général et des filles en particulier, etc.) se prêtent également à une analyse de distribution (Watkins, Cornia).

Les variables d'accès sont plus complexes et leurs contours sont souvent plus flous. Elles sont construites en référence aux conditions d'accès aux services ou aux biens publics fondamentaux, et renvoient à l'approche du développement humain fondée sur les concepts d'égalité des chances et d'élargissement de la gamme de choix offerts aux individus (Sen, Malloch Brown, Fukuda-Parr). Il s'agit de variables plutôt qualitatives, dynamiques, se référant à des processus. Elles se divisent en deux sous-catégories selon que les conditions d'accès s'appliquent aux individus ou aux pays.

Dans le cadre du Forum, les variables d'accès applicables aux individus étaient définies en référence aux OMD (accès aux services de santé et d'éducation par exemple), mais également en référence au Rapport sur le développement humain 2004, consacré à la liberté culturelle (conditions d'exercice des droits de l'homme et du citoyen dans un cadre démocratique, notam-

¹ Dans la suite de ce texte, les références non datées renvoient aux contributions des intervenants du Forum, dont le sommaire figure p. 30 et la plupart peuvent être téléchargées sur le site internet (<http://hdr.undp.org/events/forum2005/>). Les références datées renvoient à la bibliographie en fin de document.

ment en ce qui concerne les minorités). En effet, le RDH 2004 estime à 900 millions le nombre de personnes dans le monde faisant l'objet d'exclusion à un titre ou à un autre. Les variables applicables aux pays portaient sur les conditions d'accès aux marchés, à l'aide publique au développement et aux sources de financement internationales, ainsi qu'aux instances de décision des organisations multilatérales (notamment l'Organisation mondiale du commerce, OMC).

Le niveau d'équité en lien avec ce second type de variables s'évalue sur la base d'une analyse des processus d'inclusion ou d'exclusion, qu'ils soient de nature économique, sociale ou politique. Ces processus peuvent être considérés en tant que tels, par exemple les restrictions portant sur l'enseignement dans une langue minoritaire ou certaines pratiques religieuses (Ivanov, Pate), ou bien à travers les conséquences qu'ils entraînent sur la distribution de variables d'état, par exemple le revenu ou l'espérance de vie (Fukuda-Parr).

En fonction de la variable retenue, la mesure des inégalités peut s'opérer de multiples façons, selon l'échelle (nationale, régionale ou mondiale) et l'unité d'analyse (personnes, ménages ou pays, considérés individuellement ou regroupés par catégories).

Un concept au carrefour de plusieurs visions du développement

L'émergence de l'équité comme concept-clé peut se rattacher de manière plus ou moins directe aux tendances et aux enjeux de l'agenda actuel du développement.

La nécessité de remobiliser la communauté internationale

Le Forum a été le lieu d'une série d'appels à la remobilisation de la communauté internationale en faveur du développement, lancés par des personnalités éminentes du PNUD (Mark Malloch Brown, Kevin Watkins), du MAE (Michel Barnier, Xavier Darcos, Philippe Etienne) et de la société civile (Mary Robinson de Ethical Globalization Initiative, Bernard Kouchner de Médecins sans frontières, Adrian Lovett d'Oxfam). Ces personnalités ont rappelé les engagements pris par les pays développés à l'occasion des OMD en 2000 et de la conférence de Monterrey en 2002, notamment l'augmentation du financement de l'aide publique au développement (objectif fixé à 0,7 % du PIB). Ces engagements sont encore loin d'être tenus, comme le souligne également le Rapport Sachs sur les OMD (Sachs, 2005), dont la publication coïncidait avec la première journée du Forum. Les appels à la mobilisation ont également pris appui sur les mani-

festations de solidarité sans précédent qui ont suivi le tsunami. Comment capitaliser ce qui semble être une prise de conscience internationale de notre condition commune de « citoyens du monde » (Sen, Robinson) et la soutenir sur le long terme pour soulager non seulement les effets ponctuels du tsunami de décembre 2004 mais aussi les effets récurrents de tous les « tsunamis silencieux » qui ravagent quotidiennement les pays les moins avancés (PMA), particulièrement en Afrique subsaharienne ?

Pour être effective, la remobilisation de la communauté internationale doit s'appuyer sur des valeurs universelles renvoyant à notre humanité. C'est le sens du titre de l'allocution d'ouverture du Prix Nobel d'économie Amartya Sen, « Quel effet cela fait-il d'être un être humain ? », ou encore de la référence de Mary Robinson à l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Dans ce contexte, l'équité comme valeur peut servir de levier, d'autant que son champ d'application couvre à la fois des variables d'ordre économique, social et politique.

L'évolution des conceptions du développement

La prise en compte croissante de l'équité s'inscrit dans la continuité des repositionnements successifs des priorités pour le développement. Schématiquement, les années 1960 se sont focalisées sur le capital physique, les années 1970 sur le capital humain, les années 1980 sur l'ajustement structurel et les années 1990 sur la réduction de la pauvreté (Birdsall). Le virage amorcé dans les années 1990 résulte de la prise de conscience que la libéralisation et la croissance économique seules ne peuvent pas être assimilées au développement, en raison des processus d'ajustement qui leur sont associés. D'une part, si la libéralisation semble entraîner la croissance mondiale, les dynamiques nationales sont plus contrastées et l'on observe même des processus régressifs. D'autre part, la relation entre croissance et réduction de la pauvreté est également indéterminée (Defraigne, Fontagné). Ce double constat appelle une approche spécifique de la lutte contre la pauvreté.

Quels sont les liens entre une approche fondée sur la réduction de la pauvreté et une approche en termes de réduction des inégalités ? Pour les tenants du développement humain, la croissance équitable est posée comme un principe. La question n'est pas seulement de déterminer si la globalisation bénéficie aux pauvres, mais si les gains résultant de la globalisation sont distribués de manière équitable (Sen).

D'un point de vue pragmatique, la prise en compte croissante de l'équité tient au constat que, malgré les programmes de lutte

contre la pauvreté, les inégalités intra et inter-pays peuvent perdurer voire s'aggraver. Le choix de l'équité comme thème du Rapport sur le développement humain 2005 tient entre autres à des conclusions tirées des travaux de suivi des OMD. Les résultats mettent en évidence deux types d'inégalités. D'une part, des divergences existent entre les trajectoires et les succès obtenus par les différents pays ou groupes de pays dans la poursuite de ces objectifs. L'Afrique subsaharienne en particulier enregistre un retard très préoccupant. D'autre part, une progression vers les OMD mesurée par des moyennes nationales peut masquer la persistance ou l'aggravation de disparités ethniques ou régionales, qui vont à l'encontre de l'esprit même des OMD. A la limite, un troisième type d'inégalités peut être mis en avant : les écarts importants constatés à l'intérieur d'un pays donné dans les progrès (ou l'absence de progrès, voire la dégradation) enregistrés selon les différentes cibles (Watkins).

Des travaux récents d'économistes de la Banque mondiale traduisent également un intérêt pour la question des inégalités (entendues en termes de revenu) à l'intérieur et entre les pays. Un état des lieux des inégalités mondiales et de leur évolution dans les dernières décennies a ainsi été dressé. Les résultats indiquent une tendance au creusement des inégalités à l'intérieur des pays à partir des années 1980, période qui coïncide avec la généralisation des politiques de libéralisation (Fontagné, Dikhanov)². Les données interpays sont plus difficiles à interpréter car le sens des conclusions dépend, dans une large mesure, des choix méthodologiques. Par ailleurs, l'absence de relation systématique entre croissance et réduction de la pauvreté établie dans des travaux antérieurs a donné lieu à une nouvelle série d'études. Celles-ci s'appuient sur l'introduction de l'inégalité comme troisième variable et cherchent à explorer les interactions à l'intérieur du « triangle croissance, pauvreté, inégalité » (Fuentes, Bourguignon, 2004). Le caractère novateur de cette démarche tient à ce que les inégalités ne sont plus uniquement considérées comme un résultat sinon également comme une variable explicative de la réduction de la pauvreté, de la croissance économique, voire de la démocratisation. En d'autres termes, même si la réduction des inégalités n'est pas posée comme un principe ou une fin en soi, elle peut être considérée comme un moyen de promouvoir le développement.

2 Une étude universitaire portant sur des indicateurs de santé aboutit à des conclusions similaires (Cornia).

Développement et géopolitique : interdépendances, migrations et conflits

Que les politiques d'aide au développement soient guidées, entre autres, par des considérations géopolitiques (anciennes aires d'influence coloniale, gestion de la guerre froide, etc.) n'est pas nouveau. Ce qui est plus inédit, en revanche, c'est le fait de poser le sous-développement comme une source potentielle d'instabilité internationale et par conséquent comme un enjeu géopolitique en soi. Pour Mark Malloch Brown du PNUD, « Le développement humain est une nécessité qui répond à la fois aux impératifs de survie du Sud et aux impératifs de sécurité du Nord. » De nombreuses contributions ont analysé les implications et les défis d'une interdépendance accrue. Elles étaient centrées autour de deux thèmes : les migrations internationales (Wihtol de Wenden, von Busekist) et les conflits violents (Mamdani, Fukuda-Parr, Collier). Dans les deux cas de figure, des processus, qui concernent surtout des pays en développement et qui s'inscrivent au départ dans un cadre géographique circonscrit au niveau local ou national, se traduisent par des répercussions à l'échelle régionale voire au-delà, impliquant à la fois pays en développement et pays développés. Les tensions et les coûts induits par le terrorisme international sont un exemple qui vient immédiatement à l'esprit. Une étude présentée au Forum a mis en évidence et a cherché à quantifier le coût induit par un conflit intranational sur les pays voisins et les conséquences négatives en termes de perspectives de développement de l'ensemble de la région (Chauvet et Collier, 2004). De même, les flux migratoires peuvent générer des externalités négatives dans les pays de transit et d'accueil des diasporas. D'une manière générale, les « Etats fragiles », caractérisés par une incapacité ou un manque de volonté à assurer leurs fonctions de base, constituent désormais une catégorie centrale dans les réflexions sur les relations entre sous-développement et risques globaux (DFID, 2005).

Comment s'inscrit la question des inégalités dans ce panorama ? Dans la lignée des travaux du RDH 2004, une constante des interventions a été de s'opposer aux lectures en termes de « choc des cultures » (qui déterminerait nombre de conflits violents et minerait les capacités d'intégration des diasporas dans leurs pays d'accueil). Le modèle explicatif proposé reposait plutôt sur des analyses au cas par cas faisant une large place à la dimension historique ainsi qu'à des considérations d'équité (Akindes, Abdullah, Guichaoua, Gray Molina, Pournik). Dans les pays en développement, des situations d'inégalités importantes (dans le sens de distribution des richesses nationales, mais également dans celui d'exclusion politique et sociale) pourraient ainsi

enclencher des dynamiques de conflit. Inversement, un lien tend désormais à être établi entre réduction des inégalités, processus de démocratisation et stabilité nationale et internationale (Kimlicka, Bangura).

En conclusion, le concept d'équité qui ressort des travaux du Forum est un concept large, qui recouvre des dimensions économiques mais aussi sociales, culturelles et politiques. Il permet ainsi d'aborder de façon multiple les relations entre équité et développement, en intégrant notamment la question de la démocratie et des droits de l'homme, en accord avec l'approche du développement humain, ou encore la réduction de la pauvreté et l'accès aux services essentiels de santé et d'éducation, en accord avec les OMD. Par ailleurs, il peut s'appliquer à différentes échelles, par exemple celle des citoyens à l'intérieur d'un pays ou encore celle des pays dans le système international. Indépendamment de la définition retenue, l'équité semble émerger comme un concept-clé du développement, qu'elle soit posée comme une fin en soi, comme un moyen de promouvoir le développement, voire comme une façon de gérer la stabilité et la sécurité à l'échelle régionale et mondiale. Mais si la reconnaissance de l'importance d'une approche fondée sur la réduction des inégalités gagne du terrain, donner une traduction opérationnelle à un concept d'équité couvrant un champ aussi large et composite ne va pas de soi. La partie suivante est consacrée aux implications de la prise en compte de l'équité dans les politiques et les pratiques en lien avec le développement.

Équité et développement : vers des politiques et des pratiques renouvelées

Les implications générales

Un retour du politique et des pouvoirs publics

Un constat généralement admis est que l'équité ne peut pas être un produit du jeu des seules forces du marché, car équité et marché ne relèvent pas du même registre. Poser l'équité comme objectif et moteur du développement implique par conséquent de sortir de la logique libérale qui avait présidé aux programmes d'ajustement structurel et de réhabiliter le rôle des pouvoirs (et des dépenses) publics. La dimension du politique et de l'intervention publique a été très présente dans les communications du Forum, en lien avec les OMD et le RDH 2004. Deux axes ont été

privilegiés : la redistribution et l'inclusion. Ces deux axes, qui s'accompagnent dans nombre de cas d'une révision des priorités, des objectifs et des moyens, trouvent un champ d'application à l'échelle des pays et à l'échelle internationale, comme l'illustrent les exemples présentés dans les sections suivantes.

Une approche fondée sur l'équité va au-delà d'une redéfinition des dispositifs. Dans un souci de cohérence, elle doit intégrer une refonte des processus relationnels et décisionnels qui lient d'une part les Etats à leurs citoyens et d'autre part les Etats à la communauté internationale. Elle implique donc de repenser le système de gouvernance, de participation et de coordination à toutes les échelles.

Enfin, la relégitimation des pouvoirs publics doit s'accompagner d'une réflexion sur l'articulation avec les autres types d'acteurs impliqués à la fois dans le champ national et transnational, c'est-à-dire la société civile et le secteur privé. Il est indispensable que ces acteurs soient pris en compte et que de nouvelles formes de partenariats soient construites (Sachs, 2005).

La société civile peut parfois poser question en matière de transparence et de représentativité. Cependant, force est de constater qu'elle assume des fonctions essentielles de surveillance et d'interpellation des pouvoirs publics, et que, de plus en plus dans les pays en développement, elle se substitue à l'Etat dans des secteurs-clés tels que la santé ou l'éducation (Birdsall, Kouchner, Robinson, Lovett, Simbulan, Menon).

La réalisation des OMD dans les pays en développement n'est envisageable qu'à la condition de procéder à des investissements et des transferts massifs et à grande échelle dans les secteurs définis comme prioritaires, particulièrement la santé et l'éducation (Sachs, 2005). Il existe désormais un consensus sur la nécessité, au moins dans un premier temps, de couvrir une large part de ces coûts par les finances publiques, *via* les budgets nationaux et l'aide publique au développement (Malloch Brown, Birdsall, Severino). Ce consensus s'appuie sur le constat que, dans de nombreux cas de figure, le contexte local actuel ne présente pas les conditions requises pour que le secteur privé assure des fonctions d'investissement, de production et de prestation de services en lien avec les OMD, qu'il s'agisse d'un manque de capacités ou d'un problème d'incitation et de gestion du risque. La solution à terme passe-t-elle par le renforcement des prérogatives du secteur public ou au contraire par l'amélioration des capacités et des conditions d'opération du secteur privé, notamment à l'échelle locale et nationale ? La question continue de faire débat (Collier, Nuamah). En tout état de cause, il faudrait dès à présent réfléchir à la faisabilité et aux modalités d'une passation de relais en ce qui concerne l'APD (Severino, Pouligny).

Mesurer l'équité : la question des indicateurs

S'intéresser à l'équité suppose de disposer de moyens de mesure et d'évaluation appropriés. Quel que soit le domaine considéré, la construction d'indicateurs pertinents, la collecte d'informations fiables et pouvant être systématisées dans un cadre national ou supranational, ainsi que l'analyse des résultats dans une perspective opérationnelle (conception ou évaluation de politiques ou de programmes), posent toujours de nombreux problèmes méthodologiques et pratiques. Ces problèmes sortent du champ de cette synthèse, mais il peut être utile de préciser certaines implications spécifiques d'une approche en termes d'équité.

Un premier point porte sur les nouveaux besoins en information générés par les deux axes de politiques publiques identifiés dans la partie précédente. Les politiques de redistribution vont généralement s'appuyer sur des indicateurs existants, renvoyant aux variables d'état évoquées plus haut, tels que les niveaux de revenu ou de consommation, les niveaux de scolarisation ou les taux de mortalité infantile. Cependant, ces indicateurs sont généralement utilisés sous forme de moyennes (c'est le cas notamment pour l'index sur le développement humain, IDH, ou les cibles des OMD), alors qu'une approche en termes d'équité implique de considérer des distributions, afin d'évaluer le niveau absolu des inégalités, d'identifier les secteurs d'intervention les plus critiques et de cibler les groupes ou les zones prioritaires. Par conséquent, un travail de désagrégation s'avère nécessaire. Le RDH 2004 présente certains résultats désagrégés par région ou par groupe ethnique, mais il s'agit encore d'exceptions plutôt que de règle. Un effort plus systématique est celui mené par l'équipe du Rapport national sur le développement humain au Mexique, partant du constat des fortes inégalités entre les régions qui font perdre tout leur sens aux moyennes nationales (López-Calva).

Les politiques d'inclusion requièrent, pour leur part, un effort de construction de nouveaux indicateurs pouvant rendre compte des processus d'inclusion ou d'exclusion et de leur évolution dans le temps. Le caractère qualitatif et complexe de ces processus complique l'exercice et les spécificités des contextes nationaux rendent les efforts de comparaison entre les pays particulièrement périlleux (Nahem). Le projet « Minorities at Risk » de l'université du Maryland, qui a fourni de nombreuses données au RDH 2004, constitue cependant un exemple intéressant de formalisation et de systématisation en la matière (Pate).

Un second point porte sur les contraintes et les coûts que ces nouveaux besoins en information font peser sur des systèmes statistiques nationaux et internationaux souvent déjà en manque

de moyens. Certains problèmes, notamment techniques, peuvent être résolus en amont et intégrés dans des programmes de transfert technologique (Nahem, Fontaine). Mais pour être effective, l'introduction de nouveaux indicateurs ou de nouvelles méthodes d'analyse doit faire l'objet d'une appropriation par les pays concernés, ce qui suppose au minimum une convergence avec les priorités nationales ainsi qu'une analyse coûts-bénéfices favorable. A cet égard, l'initiative mexicaine présente plusieurs avantages. Elle émane d'un pays en développement en réponse à une problématique formulée de manière interne. Elle s'appuie sur un corpus statistique déjà constitué (l'IDH) et ne procède qu'à des aménagements à la marge, ce qui en réduit le coût. Enfin, elle peut s'appliquer à d'autres contextes nationaux. Plusieurs pays en développement ont d'ailleurs exprimé leur intérêt de collaborer avec l'équipe mexicaine afin de bénéficier de son assistance technique (López-Calva).

Équité et développement à l'échelle des pays

Les politiques d'inclusion

Les politiques d'inclusion s'appliquent à un grand nombre de situations ; elles concernent la majorité des pays, indépendamment de leur niveau de développement. Elles portent principalement sur les catégories suivantes : groupes ethniques, religieux ou nationaux cohabitant au sein d'un même Etat, populations indigènes, migrants.

Une première observation porte sur le fait que les politiques d'inclusion trouvent plus facilement leur place dans un cadre démocratique basé sur la non-discrimination (Kimlicka, Dieckhoff, Bangura). Cela étant dit, la mise en place de politiques d'inclusion (éventuellement sous la pression de la communauté internationale ou encore des diasporas) peut également constituer le point de départ d'un processus de démocratisation. Par ailleurs, une démocratie fonctionnelle ne constitue pas une condition suffisante pour garantir l'équité dans le sens de l'inclusion des minorités. D'une part, les institutions démocratiques peuvent être « prises en otage » par des groupes de pression d'essence totalitaire et intolérante (Abdullah, Mamdani, Menon). D'autre part, le RDH 2004 constate les limites d'une approche fondée uniquement sur l'absence de discrimination pour assurer l'égalité des chances. Il prône une démarche plus volontariste, sur la base de trois modèles définis en relation à la nature des minorités concernées : fédéralisme plurinationnel et plurilinguistique pour les groupes ethno-nationaux ; décolonisa-

tion interne pour les populations indigènes ; multiculturalisme à l'intention des communautés issues des migrations (Kimlicka, Fukuda-Parr).

L'analyse des politiques d'inclusion, tout particulièrement lorsqu'elles s'inscrivent dans un processus plus large de construction ou de reconstruction de l'Etat, doit distinguer entre la forme (les principes fondateurs et les cadres constitutionnels ou légaux) et la substance (les conditions de négociation et de mise en application). Dans la pratique, comme l'illustrent notamment les exemples de l'Afrique du Sud pour la reconnaissance de certaines formes de droit coutumier, ou de l'Inde pour la coexistence de plusieurs religions dans un cadre séculier, de nombreux arbitrages au cas par cas sont nécessaires (Kollapen, Ntsebeza, Menon). Légitimer ces processus et désamorcer les tensions éventuelles constitue un exercice politique délicat. Chaque contexte est unique ; néanmoins, deux grands types de facteurs ont été identifiés comme déterminants : les conditions de participation au débat démocratique, à toutes les échelles, notamment à la base (Paley, Ntsebeza, Kollapen, Menon, Mamdani) ; les conditions de construction d'une identité citoyenne, fondée sur un sentiment de confiance dans les institutions nationales (Stepan), qui traverse les clivages ethniques ou religieux risquant de générer une crispation communautaire (Sen, Bangura, Akindes).

Les politiques de redistribution

Les politiques de redistribution évoquées peuvent se ranger en deux catégories. La première concerne les politiques de transferts directs, ciblées en fonction des secteurs et des groupes identifiés comme prioritaires. Dans les pays développés, la formule est généralisée, même si les modalités et l'importance relative des transferts peuvent varier. L'objectif est d'étendre aux pays en développement l'instauration d'une sécurité sociale universelle minimale, sur laquelle pourront ensuite se greffer des dynamiques productives – éventuellement soutenues par des programmes de développement économique de type microcrédit (Severino ; German ; Sachs, 2005). La dimension redistributive tient dans la réallocation des budgets essentiellement publics (budgets nationaux ou APD).

L'approche prônée par les OMD s'inscrit dans cette première catégorie. Elle vise à garantir les conditions d'un accès équitable aux services essentiels, notamment de santé, d'éducation et d'eau potable, pour l'ensemble des populations, grâce à la prise en charge des investissements d'infrastructure et le financement des coûts récurrents de fonctionnement. L'objectif est d'assurer

non seulement la fourniture, mais aussi éventuellement la gratuité des services. Les cibles prioritaires identifiées à l'échelle globale sont les minorités ethniques, les poches régionales de pauvreté, ainsi que les bidonvilles (Sachs, 2005).

Un autre exemple est celui des transferts monétaires directs aux ménages les plus pauvres ou les plus vulnérables. L'évaluation d'un projet pilote mené en Zambie auprès de familles frappées par le Sida souligne l'intérêt de la démarche en termes de construction institutionnelle et d'impact. Le ciblage des bénéficiaires, l'étape critique, est géré de manière participative, puis l'ensemble des aspects de coordination est assuré par des mécanismes de marché. Un tel dispositif présente l'avantage d'un coût logistique réduit et d'une grande flexibilité pour les bénéficiaires (Goldberg, Walumba). Le projet repose sur un partenariat entre le gouvernement zambien et l'agence allemande de coopération GTZ. Il est encore circonscrit à une toute petite échelle, mais le cas du programme Oportunidades, qui compte plus de 4 millions de bénéficiaires au Mexique, tend à montrer la faisabilité à large échelle de ce genre de dispositif lorsque les règles d'opération sont bien conçues.

La seconde catégorie de politiques redistributives est plus novatrice. Qualifiées de « politiques de croissance favorables aux pauvres », elles combinent croissance économique et réduction des inégalités. L'objectif est de générer, chez les catégories les plus pauvres, un taux de croissance supérieur à celui du reste de la population. Ce différentiel de taux induit une répartition plus équitable des fruits de cette croissance. Des simulations tendent à démontrer le potentiel de ces politiques pour faire reculer la pauvreté à un rythme plus rapide (Fuentes ; Bourguignon, 2004). Cette catégorie présente un double avantage : d'un point de vue conceptuel, elle confirme l'importance d'une approche fondée sur la réduction des inégalités ; d'un point de vue politique, la redistribution de richesses futures au moyen de taux de croissance différenciés apparaît nettement moins difficile à mettre en œuvre que celle de richesses présentes au moyen d'une réforme fiscale voire d'une redistribution des actifs économiques. Cependant, il s'agit encore essentiellement d'une construction intellectuelle qui demande à être alimentée de prescriptions plus concrètes.

Les enjeux institutionnels et budgétaires

Les politiques d'inclusion et de redistribution ont pour objectif de réduire les inégalités et d'enclencher des cercles vertueux de développement humain. Cela dit, elles ne résolvent pas, loin s'en faut, l'ensemble des problèmes. D'une part, elles sont largement fondées sur une réhabilitation de l'Etat, alors que nombre

de pays en développement se caractérisent précisément par une crise de l'Etat. Ainsi doivent souvent être menés en parallèle des processus de construction ou de consolidation institutionnelle complexes, pouvant impliquer des recompositions radicales dans les rapports de force économiques ou politiques. D'autre part, la mise en place de ces politiques implique des coûts budgétaires considérables, ce qui pose la question de leur faisabilité à court terme et de leur durabilité sur le long terme. Celles-ci dépendent des conditions d'accès à l'APD et aux financements internationaux, des perspectives de croissance, ainsi que de la capacité des systèmes financiers et fiscaux nationaux à mobiliser des ressources internes (Sagasti).

Dans tous les cas, aux facteurs purement internes viennent s'ajouter des déterminants externes, renvoyant aux conditions d'insertion des pays dans le système international. La collaboration entre pays en développement, par la constitution de blocs régionaux ou le regroupement autour d'intérêts et de revendications communs, peut contribuer à générer des biens publics régionaux pouvant renforcer les capacités et réduire la vulnérabilité tant interne qu'externe (Birdsall, Kaul). Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs constitue ainsi un exemple intéressant d'initiative régionale portant sur la gouvernance (Savané). Quoi qu'il en soit, l'interdépendance croissante des dynamiques de développement impose de considérer les relations entre équité et développement à l'échelle de la communauté internationale.

Equité et développement à l'échelle internationale

La principale référence permettant de faire le lien entre équité et développement à l'échelle de la communauté internationale est le huitième objectif des OMD. Cet objectif établit la nécessité de mettre en place un partenariat global pour le développement et en esquisse les contours. Ce faisant, il place les pays riches face à leurs responsabilités à l'égard des pays en développement (Birdsall, Tubiana). Ces responsabilités, qui peuvent à nouveau faire l'objet d'une lecture en termes de redistribution et d'inclusion, trouvent une traduction dans l'aide publique au développement d'une part, et dans les conditions de construction d'une gouvernance mondiale d'autre part.

L'aide publique au développement

L'aide publique au développement fait actuellement l'objet d'importants recadrages. Un premier facteur explicatif tient aux OMD, qui constituent un changement de paradigme (Severino).

Cependant, le consensus relatif aux OMD porte sur les objectifs à atteindre plus que sur les voies à suivre pour y arriver. Il ne permet donc pas de faire l'économie d'une réflexion sur la manière dont l'aide est, ou devrait être, gérée (Tubiana). Un second facteur tient aux développements récents des travaux économétriques sur l'efficacité de l'aide. Ces travaux permettent des analyses plus fines, en intégrant de nouveaux indicateurs et en distinguant différents types d'aide et différents pas de temps pour évaluer l'impact (Chauvet et Collier, 2004 ; Amprou et Chauvet, 2004 ; Cogneau et Naudet, 2004 ; Clemens *et al.*, 2004). Pris ensemble, ces deux facteurs contribuent à réhabiliter l'APD comme instrument de développement après une décennie de doute et de désengagement des donateurs, et ils fournissent des orientations sur les mécanismes d'allocation et les moyens d'action à privilégier.

En ce qui concerne la distribution de l'aide, les recommandations vont dans le sens d'une réallocation en faveur de deux catégories de pays qui se recoupent d'ailleurs en partie : les pays les moins avancés (notamment afin de compenser les handicaps structurels de croissance) et les États fragiles. Une telle réallocation ferait converger des principes d'équité et d'efficacité, tout en répondant aux préoccupations de stabilité géopolitique. Équité parce que ces pays sont généralement ceux qui connaissent le plus de difficultés dans leur progression vers les OMD (Sachs, 2005 ; DFID, 2005) et qu'ils sont souvent laissés en marge des dispositifs d'aide. Efficacité au regard d'une part d'un objectif de réduction de la pauvreté mondiale (Collier et Dollar, 2001) et d'autre part d'un objectif de changement institutionnel (bonnes politiques, bonne gouvernance).

Comme évoqué précédemment, la dimension institutionnelle tend désormais à être considérée non plus comme un préalable mais plutôt comme partie intégrante du développement (Birdsall). De prérequis pour l'accès à l'aide, elle accède au statut de finalité de l'aide. Par ailleurs, une étude économétrique récente confirme l'existence d'un lien entre l'aide et les perspectives de réforme institutionnelle dans le pays receveur (Chauvet et Collier, 2004).

Ce changement de point de vue amène une remise en question fondamentale de la conditionnalité de l'aide telle qu'elle est encore couramment pratiquée. Le rapport Sachs appelle en particulier à opérer une distinction, dans le cas des États institutionnellement déficients, entre une absence de volonté politique et un manque de capacité. Dans le second cas de figure, la faiblesse institutionnelle doit être considérée comme un motif de soutien par la communauté des donateurs (Sachs, 2005). Certes, les recettes d'ingénierie institutionnelle font défaut pour garantir le succès de l'entreprise, mais les gains potentiels sont

très élevés et les coûts d'une absence d'action peuvent l'être encore plus. En d'autres termes, les donateurs doivent reformuler leur analyse des risques pour intégrer davantage « d'interventions incertaines » (Chevallier, Malloch Brown, Collier).

Le recadrage de l'aide porte également sur les modalités. Poser l'aide comme un instrument au service d'une « sécurité sociale universelle » alignée sur les OMD amène à penser en termes de transferts plutôt qu'en termes d'investissements conditionnés à la capacité macroéconomique d'absorption par les pays receveurs (Malloch Brown, Severino). Par ailleurs, ces transferts doivent servir à financer non seulement les politiques nationales des pays, mais également des biens publics régionaux (Birdsall ; Kaul ; Sachs, 2005). D'une manière générale, que ce soit pour assurer une fonction de massification des services essentiels mis en avant par les OMD ou une fonction de construction institutionnelle et de renforcement des capacités, notamment dans les pays fragiles, ces transferts doivent porter sur des montants élevés et s'envisager dans une perspective de long terme, par l'intermédiaire de programmes pluriannuels (Collier ; Sachs, 2005). Le détail des dispositifs – choix des outils (transferts monétaires versus assistance technique, programmes de court terme *versus* moyen et long terme, etc.) ; sélection d'une combinaison d'outils en termes de poids relatif et de séquençage – reste soumis à des décisions au cas par cas. Celles-ci s'appuient généralement sur une compréhension fine des dynamiques locales, mais des études économétriques globales commencent également à apporter des éclairages complémentaires (Chauvet et Collier, 2004 ; Clemens *et al.*, 2004).

Concevoir des dispositifs d'aide s'appuyant sur la participation et l'appropriation par les pays receveurs semble justifié tant du point de vue de l'efficacité que de l'équité. En effet, une telle approche va dans le sens de l'inclusion et permet d'élargir l'éventail des possibilités en renforçant les capacités nationales et locales (Sagasti, Pouligny, Paley, Goldberg). Cela étant, les conditions dans lesquelles sont exercées la participation et l'appropriation ne sont pas neutres. D'une part, elles doivent être explicitées pour garantir l'équilibre des processus et éviter d'éventuels abus de pouvoir (Birdsall). D'autre part, la formation initiale des participants influe sur la courbe d'apprentissage, au point qu'une recommandation pour asseoir les mécanismes d'appropriation et de renforcement des capacités à l'échelle nationale pourrait être d'investir plus lourdement dans l'enseignement supérieur (Collier).

La mise en œuvre de ces nouvelles formes d'aide dépend de la possibilité de dégager des financements appropriés. Tout d'abord, les montants doivent être revus à la hausse. Les calculs réalisés

pour le Rapport Sachs dans la perspective des OMD considèrent des besoins en financement de l'ordre de 135 milliards de dollars en 2006, c'est-à-dire environ le double des montants de l'APD actuels. Ces financements doivent prendre la forme de dons et non de prêts. Par ailleurs, ils doivent être prévisibles, stables et soutenus sur le long terme (Severino ; Timms ; Badré ; Sachs, 2005).

Dans l'absolu, les montants nécessaires ne sont pas très élevés, surtout en comparaison avec les 950 milliards de dollars consacrés chaque année aux dépenses militaires mondiales, pour ne prendre qu'un exemple (German, Badré, Lutz, Kaul). Par ailleurs, ces coûts pourraient être couverts si les pays développés allouaient 0,7 % de leur PIB à l'APD, comme ils se sont engagés à le faire lors de la conférence de Monterrey. Si cet indicateur est en hausse depuis quelques années, après plusieurs décennies de régression et un plancher historique de 0,2 % atteint à la fin des années 1990, l'objectif de 0,7 % ne sera pas atteint dans la plupart des pays signataires avant l'horizon 2010, voire au-delà.

Face à ce constat, plusieurs initiatives cherchent à pallier le décalage entre des besoins à couvrir rapidement et des ressources insuffisantes sur le court terme.

En ce qui concerne les PMA, l'allègement de la dette constitue un moyen indirect de dégager des ressources supplémentaires. Sa faisabilité politique est de plus en plus admise s'agissant de la dette bilatérale (Lovett, Timms, Kaul, Badré), même si la diversité des créanciers ne permet pas une réponse unique. Pour la dette multilatérale en revanche, les opinions sont plus contrastées (Sagasti).

Deux autres propositions, potentiellement complémentaires, cherchent à lever des fonds fléchés sur le développement à l'échelle internationale. Le président français Jacques Chirac a commandité un rapport sur le sujet et soutient l'idée d'une taxation internationale (Badré), tandis que le gouvernement anglais cherche à promouvoir un instrument lié aux marchés financiers internationaux (International Finance Facility, IFF). L'IFF permettrait d'obtenir des ressources immédiates, prévisibles et de long terme en échange d'une garantie sur les engagements budgétaires futurs des pays développés en matière d'APD (Timms, Ward). Le projet d'IFF est plus avancé dans sa définition technique que celui de taxation internationale, mais aucun des deux dispositifs ne pourra être opérationnel à court terme. En particulier, les conditions de la coordination entre donneurs pour la gestion des fonds correspondants ne sont pas encore précisées.

Dernier point, le renouvellement des approches de l'aide est une bonne occasion de remettre à l'ordre du jour la réforme institutionnelle des donneurs eux-mêmes. La réflexion est déjà bien engagée, au moins en ce qui concerne l'identification des défauts

à corriger (Birdsall). Avant toute chose, les donateurs devraient se conformer à un noyau dur de principes déontologiques élémentaires : respect des engagements financiers en matière de montants et de délais ; mise en place d'une culture de la transparence et de l'évaluation, qui soit le pendant de celle demandée aux pays receveurs. La question des compétences opérationnelles et du niveau de préparation des programmes devrait être mieux prise en compte, afin d'assurer une réelle capacité d'action et de réaction sur le terrain (Chevallier, Pouligny). Face à la diversité des motivations, des cultures et des moyens d'action des donateurs, un effort d'harmonisation et de mise en cohérence est également à fournir afin d'améliorer l'efficacité de l'aide dans les pays en développement (Birdsall, Sagasti, Severino, Tubiana, Kouchner). Les éléments constitutifs d'une solution collective sont en place, comme en témoigne la déclaration de Paris de mars 2005³ ou les propositions d'instruments financiers multilatéraux ; et le consensus sur les OMD pourrait catalyser un réalignement des politiques et des pratiques. Toutefois, la traduction des discours en actes peine encore à s'établir. En dépit des accords de principe, de profondes divisions persistent sur les moyens et les modalités de coordination multilatérale de l'aide.

Pour une gouvernance mondiale équitable

La gouvernance mondiale recouvre les institutions et les mécanismes dont l'objectif est de réguler des phénomènes qui dépassent le cadre national ou régional. Dans un monde de plus en plus globalisé, elle joue un rôle essentiel pour gérer les interdépendances. Dans l'optique des biens publics mondiaux (BPM), la gouvernance mondiale apparaît non seulement comme un moyen de produire et de gérer les BPM, tels que le libre commerce ou le savoir, mais aussi comme un bien public mondial en tant que tel (Tubiana, Kaul, Andersson).

Outre la question de l'équité dans la gouvernance mondiale, de nombreuses difficultés d'ordre conceptuel ou institutionnel restent à résoudre. L'articulation entre les différents échelons (national, binational, régional, global) est un premier exemple. En théorie, elle est résolue par le principe de subsidiarité (Andersson). En pratique, des débats existent sur la pertinence de jouer sur différentes échelles. Dans le cas du commerce international par exemple, des accords bilatéraux permettent plus de flexibilité et la prise en compte de thèmes connexes tels que l'environnement ou le droit du travail (Fontagné, Defraigne), mais au prix d'une perte

³ http://www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/forum_harmonisation/pdf/declaration_parisFR.pdf

de cohérence globale (Tubiana). Même en restant à l'échelon multilatéral, la multiplication des institutions et des cadres légaux internationaux, ou à l'inverse la surcharge de fonctions disparates assignées à un seul organisme, posent la question de la fonctionnalité du système (Tubiana, Ruiz, Young). Un équilibre reste à trouver entre harmonisation, mise en commun de ressources et maintien d'une diversité minimale permettant le brassage d'idées et une saine compétition (Birdsall, Sagasti). Par ailleurs, l'émergence de problématiques nouvelles, telles que les droits de propriété sur des biens immatériels (diversité biologique, culture, savoirs), remettent en question l'adéquation des instruments légaux traditionnels (brevets, protection commerciale) et appellent un renouvellement des approches (Yusuf, Young).

En tant que BPM, la gouvernance mondiale s'inscrit dans la problématique de l'action collective (conditions de construction, d'accès et d'utilisation) (Kaul, Collier). C'est à ce niveau que peut s'insérer une réflexion sur l'équité dans les relations entre la communauté internationale et les pays en développement.

En premier lieu, une gouvernance mondiale plus équitable passe par des règles prenant plus explicitement en compte les besoins et les spécificités des pays en développement. Les engagements d'ouverture commerciale non réciproque pris par des pays développés en constituent une illustration (Defraigne). Un tel principe ne dispense pas d'une analyse au cas par cas et éventuellement d'arbitrages. Par exemple, un bien intangible comme la connaissance peut être considéré à la fois comme un actif et comme un BPM, ce qui débouche sur des implications radicalement opposées : d'un côté, les pays en développement peuvent avoir à gagner à une protection accrue de leurs savoirs locaux (Ruiz, Young) ; inversement, ils ont également besoin de conditions d'accès plus favorables aux savoirs globaux permettant de promouvoir leur développement, ce qui suppose au contraire une protection réduite (Kaul).

Plus largement, la construction d'une gouvernance mondiale équitable doit associer les pays en développement en leur donnant les moyens de participer de manière plus effective. Cela passe tout d'abord par une redéfinition des mécanismes de prise de décision actuels dans les organismes internationaux, qui implique un rééquilibrage en faveur des pays du Sud. Cela passe également par le renforcement de leurs capacités de proposition et de négociation.

Un champ d'application majeur est le commerce international. Comme nous l'avons noté, équité et marchés ne se situent pas dans le même registre. D'une part, « *free trade is not fair trade* » (Lovett) ; d'autre part, les initiatives de commerce équi-

table, pour louables qu'elles soient, peinent à se développer au-delà de certaines niches et, en tout état de cause, elles ne constituent pas une solution à court terme (Fontagné). En revanche, une réflexion sur l'équité peut gagner en pertinence si le problème est envisagé à partir de la coordination entre acteurs du commerce international. Les réflexions menées dans le cadre du cycle de Doha sur les conditions de participation des pays en développement à l'OMC s'inscrivent directement dans cette thématique : elles portent à la fois sur les mécanismes décisionnels et sur le renforcement des capacités (Kaukab). L'importance des besoins identifiés pour renforcer les capacités pourrait justifier de réhabiliter un organisme tel que la Cnuced, qui dispose de la légitimité et de l'expertise technique requises. Cela permettrait à l'OMC de se recentrer sur sa tâche initiale, qui est déjà très lourde (Tubiana).

La mise en œuvre de principes d'équité dans la régulation du commerce international peut voir s'opposer des visions divergentes. Par exemple, s'il existe un consensus sur la nécessité pour l'Union européenne et les Etats-Unis de mettre un terme à la protection de certaines de leurs productions agricoles, en particulier le sucre et le coton (Lovett, Kaul, Timms), les pays en développement ont-ils plus à gagner d'une libéralisation totale du commerce ou du maintien d'un système d'accès préférentiel (Fontagné) ? Dans un autre ordre d'idées, le projet d'intégrer des considérations environnementales ou sociales (droit du travail, migrations) dans les négociations commerciales rencontre l'opposition des pays en développement, qui y voient une forme déguisée de protectionnisme (Fontagné, Defraigne)⁴.

Conclusion

L'équité se profile comme un nouveau mot-clé dans la communauté du développement. L'équité est un concept fédérateur, ce qui lui confère un grand potentiel. Elle fait se rejoindre différentes approches du développement (économique, social, culturel et politique), différentes sortes de justifications (équité comme fin en soi, équité comme moyen de lutte

⁴ Cet exemple est instructif parce qu'il illustre comment les deux types d'équité considérés dans ce document peuvent entrer en conflit, au moins sur le court terme. De la part d'un pays en développement, assurer une meilleure protection sociale à ses travailleurs rejoint un objectif d'équité à l'égard de ses citoyens, mais peut également être perçu comme une atteinte à l'équité relative aux conditions d'insertion du pays dans le système commercial international.

contre la pauvreté, équité comme source de stabilité géopolitique), plusieurs échelles d'analyse (citoyens dans le cadre de l'État, États dans le cadre de la communauté internationale).

L'équité s'intègre dans les évolutions récentes du cadre de pensée du développement et de la gouvernance internationale et peut être posée comme un axe directeur pour le renouvellement et l'alignement des politiques et des pratiques de développement. Cet axe directeur se décompose en deux grandes catégories : le principe de redistribution et le principe d'inclusion. Les champs d'application sont multiples, à la mesure de la diversité des variables et des processus que l'équité permet d'appréhender. Les exemples vont de la mise en place d'un système de transferts monétaires à destination familles frappées par le Sida en Afrique à la réforme de l'OMC, en passant par la démocratisation des institutions étatiques.

Bien entendu, la prise en compte de l'équité ne fournit pas l'ensemble des clés. Au contraire, elle réintroduit de la complexité en réhabilitant la dimension du politique et de la coordination entre acteurs. A l'heure actuelle, les défis ne sont plus tant d'ordre technique que d'ordre conceptuel et surtout politique. De nombreux débats persistent sur les moyens à déployer. Surtout, la volonté politique et la coopération dans le cadre d'un partenariat global sont au cœur des efforts à venir. En la matière, il n'y a pas de recettes miracles.

Sites Internet

Forum

<http://hdr.undp.org/events/forum2005>

La plupart des contributions des intervenants au Forum est disponible en ligne sur les pages suivantes :

<http://hdr.undp.org/events/forum2005/papers.cfm>

<http://hdr.undp.org/events/forum2005/speeches.cfm>

Bureau des rapports sur le développement humain

<http://hdr.undp.org>

Ministère des affaires étrangères

<http://diplomatie.gouv.fr>

Page de présentation du Forum :

<http://diplomatie.gouv.fr/frmonde/pnud/index.html>

Institut du développement durable et des relations internationales

<http://www.iddri.org/iddri>

Sciences-Po

<http://www.sciences-po.fr>

Page du compte-rendu du débat sur le *Rapport du projet du millénaire* (18 janv. 2005)

http://www.sciences-po.fr/formation/master_scpo/mentions/carrieres_internationales/actualites/forum_rapport.htm

Objectifs du Millénaire pour le développement

<http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.html>

Les communications

A télécharger sur

<http://hdr.undp.org/events/forum2005/papers.cfm>

Andersson Gun-Britt. *Underpinning Development through more efficient international cooperation.*

Bangura Yusuf. *Ethnicity, Inequality and the Public Sector: A Comparative Study.*

Birdsall Nancy. *Seven Deadly Sins: Reflections on Donor Failings* (diapositives).

Cornia Giovanni Andrea. *The pace and distribution of health improvements during the last 40 years: some preliminary results.*

Dieckhoff Alain (français). *Gérer la diversité dans les sociétés démocratiques modernes.*

Fontaine Lionel (français). *La mondialisation : croissance et inégalités* (diapositives).

Fontaine, Laurent (français). *Le défi de la mesure des inégalités autres que celles de revenu.*

Fuentes Ricardo. *Poverty, Pro-Poor Growth and Simulated Inequality reduction.*

German Tony. *The growing gap between aid and wealth.*

Goldberg Jörg. *The Pilot Social Cash Transfer Scheme Kalomo District – Zambia.*

Gray Molina George. *Ethnic Politics in Bolivia: «Harmony of Inequalities», 1900-2000.*

Guichaoua Yvan. *Ethnic conflicts and their Economic Underpinnings: the case of Nigeria.*

Kaul Inge. *Global Public Goods: A Key To Achieving The Millennium Development Goals* (diapositives).

Kymlicka Will. *Culturally Responsive Policies.*

Kollapen Jody. *Identity and Democracy: Building Multicultural Democracies.*

Laaksonen Annamari. *Measuring Cultural Exclusion through Participation in Cultural Life.*

López-Calva Luis F. *Measuring the Distribution of Human Development: Methodology and an Application to Mexico.*

- Lutz Catherine. *Democratic Social Movements against Militarization*.
- Menon Nivedita. *Reflections on Secularism in India*.
- Mercer Colin. *Cultural Capital and Capabilities: Defining and measuring the cultural field*.
- Nahem Joachim. *Measuring Governance and Cultural Exclusion: The Need for New Governance Indicators* (diapositives)
- Ntsebeza Lungisile. *Rural Governance and Citizenship in post-1994 South Africa: Democracy Compromised?* (résumé).
- Nuamah Kwaku. *US Technical Assistance and Private Enterprise Development in Africa: Trends, Lesson and Prospects* (résumé).
- Pate Amy. *Minorities at Risk: Monitoring the persecution and mobilization of ethnic groups worldwide* (diapositives).
- Pournik Mohammad. *Exclusion and Conflict: The case of the Sudan*.
- Sagasti Francisco. *The Future of Development Financing: Challenges, Scenarios and Strategic Choices* (diapositives).
- Simbulan Roland G. *Human development in the context of emerging social movements: Power and struggles in the Asia-Pacific* (annexe).
- Tadjbakhsh Shahrbanou. *National Human Development Report for Afghanistan, 2004*.
- Timms Stephen. *International Finance Facility* (diapositives).
- Wihtol de Wenden Catherine (français). *Le rôle des migrations dans le renforcement du multiculturalisme*.
- Young Tomme Rosanne. *Historical development and recent events: Legal treatment of folklore and traditional knowledge* (diapositives).
- Yusuf Abdulqawi. *Towards a Convention on Cultural Diversity: Background and Evolution*.

Les discours

A télécharger sur

<http://hdr.undp.org/events/forum2005/speeches.cfm>

Amartya Sen (français) ; 17 janvier 2005.
Michel Barnier (français) ; 17 janvier 2005.
Sakiko Fukuda-Parr (français) ; 17 janvier 2005.
Jody Kollapen ; 17 janvier 2005.
Abdulqawi Yusuf ; 17 janvier 2005.
Pierre Defraigne (français) ; 18 janvier 2005.
Gun-Britt Andersson ; 18 janvier 2005.
Stephen Timms ; 18 janvier 2005.
Stephen Timms ; 18 janvier 2005.
Adrian Lovett ; 19 Janvier 2005.
Mary Robinson ; 19 Janvier 2005.
Katerina Stenou (français) ; 19 Janvier 2005.
Xavier Darcos (français) ; 19 Janvier 2005.

Bibliographie

Amprou J. & L. Chauvet, 2004. *Efficacité et allocation de l'aide, revue des débats*. Paris, Agence française de développement. <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/publications/notesetdocuments/ND-6-efficacite-allocation.pdf>

Anderson K., 2004. *Agricultural trade reform and poverty reduction in developing countries*. Washington DC, World Bank. http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/09/16/000160016_20040916172547/Rendered/PDF/wps3396.pdf

World Bank, 2003. *Country Policy and Institutional Assessment 2003. Assessment questionnaire*. Washington DC, World Bank. <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/CPIA2003.pdf>

World Bank, 2005. *Studies in Fragility*. Washington DC, World Bank. 17 February 2005. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/0,,contentMDK:20313265~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336992,00.html>

Banque mondiale, 2005. *Rapport sur le développement dans le monde, 2006. Équité et développement*. http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2006/Resources/wdr2006_outline_fr.pdf

Bérard Laurence *et al.*, 2005. *Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française*. Paris, Iddri.

Birdsall N., 2003. *Why It Matters Who Runs the IMF and the World Bank*. Washington DC, Center for Global Development. http://www.cgdev.org/docs/cgd_wp022.pdf

Birdsall, N., 2004. *Underfunded Regionalism in the Developing World*. Washington DC, Center for Global Development. <http://www.cgdev.org/docs/WP%2049%20Regionalism1.pdf>

Bouët A., J.-C. Bureau, *et al.*, 2004. *La libéralisation agricole: des effets ambigus sur les pays en développement*. La lettre du Cepii, n° 236), p. 1-4. <http://www.cepii.fr/francgraph/publications/lettre/pdf/2004/let236.pdf>

- Bourguignon F., 2004. *The Poverty-Growth-Inequality Triangle*. The World Bank. http://econ.worldbank.org/files/33634_PovertyInequalityGrowthTriangle-Feb24.pdf
- Chauvet L. & P. Collier, 2004. *Development Effectiveness in Fragile States: Spillovers and Turnarounds*. Oxford, Centre for the Study of African Economies, Department of Economics, Oxford University. <http://www.oecd.org/dataoecd/32/59/34255628.pdf>
- Clemens M., S. Radelet *et al.*, 2004. *Counting chickens when they hatch: The short term effect of aid on growth*. Washington DC, Center for Global Development. <http://www.cgdev.org/docs/CountingChickensFINAL3.pdf>
- Cogneau D. & J.-D. Naudet, 2004. *Qui mérite l'aide? Égalité des chances versus sélectivité*. Paris, AFD. <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/publications/notesetdocuments/ND-7-Qui-merite.pdf>
- Commission des Communautés européennes, 2004. *Pays en développement, commerce international et développement soutenable : le rôle du Système de préférences généralisées (SPG) de la Communauté pour la décennie 2006-2015*. Bruxelles. http://trade-info.cec.eu.int/doclib/docs/2004/july/tradoc_117930.pdf
- Communauté des donateurs, 2003. *Rome Declaration on Harmonization*. Rome. <http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/Documents/RomeDeclaration.pdf>
- DAC, 2005. *Chair's summary. Communication: Senior Level Forum on Development Effectiveness in Fragile States*. Londres. <http://www.oecd.org/dataoecd/60/37/34401185.pdf>
- DFID, 2005. *Why we need to work more effectively in fragile states*. Londres, DFID. <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/fragilestates-paper.pdf>
- DIAL. Enquête 123. *Un dispositif pour le suivi de la pauvreté*. Paris. http://www.dial.prd.fr/dial_axes_de_recherche/PDF/plaqdial.pdf
- HM Treasury, 2004. *International Finance Facility*. Londres, HM Treasury. http://www.hmtreasury.gov.uk/media/D64/78/IFF_proposal_doc_080404.pdf
- Ingco M. & J. Nash, 2004. *What's at stake? Developing-country interests in the Doha Development Round*. In *Agriculture and the WTO. Creating a Trading System for Development*. M. Ingco & J. Nash. Washington DC, The World Bank, Oxford University Press: 1-22. <http://www1.worldbank.org/publications/pdfs/15485frontmat.pdf>
- Jacquet P. & J.-M. Severino, 2004. *Prêter, donner : comment aider ?* Revue d'économie financière (juin 2004). <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/article/Pret-Don.pdf>
- Kaul I., P. Conceição *et al.*, Eds., 2003. *Providing global public goods*. New-York, Oxford, Oxford University Press.
- Kymlicka W., 2004. *Culturally responsive policies*. New-York, UNDP-HDRO. http://hdr.undp.org/docs/events/global_forum/2005/papers/Will_Kymlicka.pdf
- Landau J.-P. *et al.*, 2004. *Les nouvelles contributions financières internationales*. Paris, La Documentation française. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000440/0000.pdf>
- Linz J., A. Stepan *et al.*, 2004. «Nation State» or «State Nation»? : *Conceptual Reflections and Some Spanish, Belgian and Indian Data*. New-York, UNDP-HDRO. http://hdr.undp.org/docs/publications/background_papers/2004/HDR2004_Alfred%20Stepan.pdf
- Malhotra K. *et al.*, 2003. *Making Global Trade Work for People*. New-York, PNUD. <http://www.undp.org/mdg/globaltrade.pdf>
- Manning R., 2005. *The DAC Journal. Development Co-operation Report 2004*. Paris, OCDE. <http://www.oecdbookshop.org/oecd/get-it.asp?REF=4305011E.PDF&TYPE=browse>

- Milanovic B. *Worlds Apart: International and World Inequality 1950-2000*. Washington, World Bank. <http://www.worldbank.org/research/inequality/June18Papers/TransBrook3.doc>
- OED, 2004. *2003 Annual Review of Development Effectiveness. The Effectiveness of Bank Support for Policy Reform*. Washington DC, World Bank. [http://Inweb18.worldbank.org/oed/oeddoelib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/3D82DE51D6B462DA85256E69006BD181/\\$file/arde_2003.pdf](http://Inweb18.worldbank.org/oed/oeddoelib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/3D82DE51D6B462DA85256E69006BD181/$file/arde_2003.pdf)
- ONU, 2002. *Consensus de Monterrey. Projet de conclusions et décisions de la Conférence internationale sur le financement du développement*. <http://www.un.org/french/esa/ffd/docs/aconf1983f.pdf>
- Oxfam. *An End to EU Sugar Dumping? Implications of the Interim WTO Panel Ruling in the dispute against EU sugar policies brought by Brazil, Thailand and Australia*. Londres, Oxfam. http://www.oxfam.org/eng/pdfs/bn_sugar_dumping.pdf
- Oxfam, 2004. *Dumping: the Beginning of the End? Implications of the Ruling in the Brazil/US Cotton Dispute*. Londres, Oxfam. http://www.oxfam.org/eng/pdfs/bp64_cotton_dumping_060904.pdf
- Oxfam, 2004. *A Sweeter Future? The potential for EU sugar reform to contribute to poverty reduction in southern Africa*. Londres, Oxfam. http://www.oxfam.org/eng/pdfs/pp041122_sweeter_future.pdf
- Oxfam, 2005. *Paying the Price. Why rich countries must invest now in a war on poverty*. Londres, Oxfam. http://www.oxfam.org/eng/pdfs/pp041206_MDG_summary.pdf
- Panyarachun A. & *et al.*, 2004. *Un monde plus sûr : notre affaire à tous. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*. ONU. <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/59/565&Lang=F>
- Pettifor A. and R. Greenhill, 2003. *Debt relief and the Millenium Development Goals*. New-York, PNUD-HDRO. http://hdr.undp.org/docs/publications/background_papers/2003/HDR2003_Pettifor_Greenhill.pdf
- PNUD, 2003. *Résumé. Rapport mondial sur le développement humain 2003. Les Objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. Paris, Economica.
- PNUD, 2004. *Rapport mondial sur le développement humain 2004. La liberté culturelle dans un monde diversifiée*. Paris, Economica. http://hdr.undp.org/reports/global/2004/francais/pdf/hdr04_fr_complete.pdf
- Ravallion M., 2004. *Competing Concepts of Inequality in the Globalization Debate*. Washington DC, World Bank. http://econ.worldbank.org/files/34170_wps3243.pdf
- Ravallion M., 2004. *Looking beyond Averages in the Trade and Poverty Debate*. Washington DC, World Bank. http://econ.worldbank.org/files/40221_wps3461.pdf
- Ravallion M., 2004. *A Poverty-Inequality Trade Off?* Washington, World Bank. http://econ.worldbank.org/files/41122_PovertyInequality_trade_off.pdf
- Ravallion M., 2004. *Pro-Poor Growth: a Primer*. Washington DC, World Bank. http://econ.worldbank.org/files/34168_wps3242.pdf
- Roodman D., 2004. *An Index of Donor Performance*. Washington DC, Center for Global Development. http://www.cgdev.org/docs/cgd_wp042.pdf
- Sachs J., 2005. *Investing in Development. A Practical Plan to Achieve the Millenium Development Goals*. Overview. New-York, Un Millenium Project. http://unmp.forumone.com/eng_low_res/TF1-overviewEngLowRes.pdf
- Sen A., 2003. *Development as capability expansion*. In Readings in Human Development. S. Fukuda-Parr & A. K. S. Kumar. Oxford, New-York, Oxford University Press, p. 3-16.
- Sen A., 2003. *Human capital and human capability*. in Readings. In Human

Development. S. Fukuda-Parr & A. K. S. Kumar. Oxford, New-York, Oxford University Press, p. 35-37.

Severino J.-M., 2004. *Le développement face aux conflits*. Le Monde Economie. Paris. <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/article/severino-conflit.pdf>

Severino J.-M. & O. Charnoz, 2004. *Financer le développement aujourd'hui*. In Rapport moral sur l'argent dans le monde 2003-2004. A. d. E. Financière, p. 227-256. <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/notes-thematiques/Financer-le-developpement.pdf>

Sutherland P. et al., 2004. *L'avenir de l'OMC. Relever les défis institutionnels du nouveau millénaire. Rapport du Conseil consultatif à Mr Supachai Panitchpakdi, directeur général*. Genève, OMC. http://www.wto.org/french/thewto_f/10anniv_f/future_wto_f.pdf

UNDP and European Commission, 2004. *Governance Indicators: a User's Guide, UNDP, European Commission*. <http://www.undp.org/oslocentre/docs04/User-Guide.pdf>

Les notes de l'Iddri

Sur des points émergeant dans les débats internationaux du développement durable et sur lesquels l'Iddri considère important de mettre l'accent, *Les notes de l'Iddri* dressent un état des lieux et des connaissances, expliquent les termes du débat, proposent des clés de lecture, font des propositions.

N° 8. *Local Ecological Knowledge and Practice: An Original Approach in France*, Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux. Iddri-IFB, 2005. 40 p. ISBN 2-915819-02-5.

N° 7. *Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française*, Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux. Iddri-IFB, 2005. 40 p. ISBN 2-915819-01-7.

Les savoirs et savoir-faire naturalistes locaux occupent une place centrale dans les négociations de la Convention sur la diversité biologique. Les auteurs présentent et analysent les spécificités de l'approche française en la matière.

N° 6. *Coordination des politiques agricoles et compensations internationales*, Tristan Le Cotty & Tancrède Voirriez. Iddri, 2004. 14 p.

Les négociations internationales sur le commerce agricole patinent. Pour les sortir de l'ornière, les auteurs proposent que les pays qui protègent leur agriculture versent une compensation, sous forme de taxe, aux pays du Sud lésés par leur politique. Et ils montrent que cette compensation permet d'accroître le bien-être global.

N° 5. *Créer une organisation mondiale de l'environnement ? Éléments pour le débat*, Frank Biermann, Etienne Rolland-Piègue, Konrad von Moltke. Iddri, 2003, 36 p.

Est-il opportun de créer une organisation mondiale de l'environnement ? Trois spécialistes proposent leur analyse. Etienne Rolland-Piègue rapporte les raisonnements théoriques utilisés pour justifier la création d'une telle organisation et rappelle les fonctions économiques qu'elle devrait remplir. Frank Biermann présente plusieurs formes institutionnelles possibles. Et Konrad von Moltke propose d'adapter les institutions existantes de la gouvernance internationale, notamment l'OMC.

N° 4. *La mise en œuvre du droit international de l'environnement*, Sandrine Maljean-Dubois (Ceric). Iddri, 2003, 64 p.

Les accords multilatéraux sur l'environnement sont-ils efficaces ? En confrontant d'une manière tout à fait nouvelle les règles du droit aux résultats de la recherche sur les relations internationales, Sandrine Maljean-Dubois montre le cycle des influences qui s'opère entre le droit, le comportement des Etats et des individus et leur effet cumulé sur l'environnement. Elle identifie le rôle joué par les nombreux acteurs impliqués et souligne le caractère innovant du droit environnemental international.

N° 3. *L'expertise dans les champs du principe de précaution. Propositions, recommandations et commentaires*, Claire Weill (Iddri). Iddri, 2003, 44 p.

Comment redéfinir les relations entre politiques, citoyens et experts pour aider la décision politique dans les champs qui relèvent du principe de précaution ?

N° 2. *Eau : encadrer les partenariats public-privé*. Thierry Giordano (Iddri) (coord.). Iddri, 2003, 44 p.

Réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement exige de mobiliser des investissements internationaux. Le partenariat public-privé est privilégié pour attirer ces investissements. Après deux études de cas, en Inde et en Afrique, la création d'un cadre de régulation multilatérale est proposée, avec notamment pour objectif d'appuyer les autorités locales et de garantir la couverture des risques encourus par les opérateurs privés.

N° 1. *Pourquoi faut-il aller à Johannesburg ?* Iddri, 2002, 28 p.

Le Sommet mondial du développement durable, qui se tient à Johannesburg, est annoncé par beaucoup comme un échec. Pourtant, en associant les acteurs de terrain lors de la préparation et en reconnaissant des initiatives et des partenariats originaux, il marque une avancée significative dans la construction d'une gouvernance internationale à la fois efficace et légitime.

Équité et développement humain

Que recouvre la notion d'équité et comment peut-elle contribuer à renouveler les analyses, les politiques et les pratiques en lien avec le développement ? Ce document propose quelques pistes de réflexion en prenant comme point de référence les échanges du troisième Forum sur le développement humain, intitulé « Identité culturelle, démocratie et équité mondiale ».

ISBN 2-915819-03-3
- EAN 9782915819038
5 €

**institut du développement
durable** **et des relations
internationales**

6, rue du Général Clergerie
75116 Paris - France
www.iddri.org
iddri@iddri.org

Téléphone :
01 53 70 22 35
Télécopie :
01 53 70 21 45

